



MOTO-CLUB: MC Brienon

EMAIL: Mcbrienon Dorange. Fr TÉLÉPHONE: OG 03 00 7009 ORGANISATEUR TECHNIQUE: ONGARO Jannick

N° D'ÉPREUVE FFM :

DATE: 6 sept 2025 UEU: Circultates Movillous

manitoles Harillous

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course Faire Joël

Directeur adjoint -- Bruno BLAUDY Commissaire technique responsable - DVMORd Jean Marc Licence: 069604

Responsable du chronométrage ----- DEFE2 didier

Délégué FFM / Arbitre SX ---- Thibault GIACOMI

Licence: 009935

Licence: 00 8362

Licence: 031687

ARTICLE 3 I DÉTAIL DES CATÉGORIES

Catégorie(s) présente(s) lors de l'épreuve (cochez la(les) case(s) correspondante(s)) :

AGE DES PILOTES LICENCES ACCEPTÉES CYLINDRÉES



CLASSES 2. 3 ET 4





NCO / LUE / INTER INTER JEUNE CLASSE 2 ET 250 CC 2T



SX JUNIOR

DE 13 ANS À 19 ANS" NJ / NCO / LUE / INTER INTER JEUNE 125 CC 2T



SX ESPOIRS 85 CC

DE 12 ANS À 15 ANS" PEX/CEX/INJ/NCO/LUE NJ3C / INTER JEUNE 85 CC 2T



Chaque pilote inscrit à l'ensemble du Championnat de France Sx Tour pourra choisir de s'inscrire dans la catégorie de son choix Sx1 ou Sx2 et devra concourir dans cette catégorie pour la totalité du championnat sans changement possible en cours d'année.

* La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Les pilotes ne devront pas dépasser la limite d'âge maximum dans l'année du championnat.



RÈGLEMENT PARTICULIER 2025 CDF SUPFRCROSS

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM:
- son CASM.

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Dans le cadre des vérifications techniques, chaque participant devra présenter :

- sa(ses) machine(s);
- son équipement obligatoire : casque homologué aux normes FIM, vêtement de protection, pantalon, gants, bottes de cuir, protection dorsale et pectorale.

Les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un nive au sonore non conforme aux normes édictées par la FFM, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 I AMÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... Richard LENEUF

Hôpital le plus proche ...Quy, enc

Temps de trajet (en min) 15.m.n.

ARTICLE 7 I LE SITE DE PRATION

Accès :

Nom du site MM. Holo Cla Bruenon

Adresse

CAPACITÉ MOTO:

Pendant les essais : 1.8.

En manche:

Caractéristiques :

Longueur du circuit 580

Largeur minimum de la piste

Largeur de la grille 5. Hacea...

Longueur de la ligne droite de départ .. 570mm

Nombre d'OCP* _____3 __

*Officiels Commissaires de Piste



- Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

16 Rue des Sables 89600 BOUILLY

DATE: 20105/2025 Visa mo 20/2025 LIGUE MOTO

BOURGOGNE

Sx de l'ymne + CDF

VISA DE LA FFINI

26/05/2025 DATE:

NUMERO: 25/0561





